



# Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

Dr Corinne LETHEUX

# STRATEGIE NATIONALE DE SANTE

---

- La politique de santé est conduite dans le cadre **d'une stratégie nationale de santé** définie par le Gouvernement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.
- La stratégie nationale de santé **détermine**, de manière **pluriannuelle**, des domaines d'action **prioritaires** et des objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre la maladie. ,,,,
- Préalablement à son adoption ou à sa révision, le Gouvernement procède à une consultation publique sur les objectifs et les priorités du projet de stratégie nationale de santé.
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de santé fait l'objet d'un suivi annuel et d'une **évaluation pluriannuelle**, dont les résultats sont rendus publics.
- Un décret en Conseil d'Etat définit les **conditions d'application** du présent article.

# Décret parue le 27 décembre 2017

---

## **Article 1**

- La stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 est définie conformément à l'annexe jointe au présent décret.

# NOMBREUX MINISTÈRES CONCERNÉS

---

## Article 2

- Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, la ministre des armées, le ministre de la cohésion des territoires, la ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la culture, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le ministre de l'action et des comptes publics, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la ministre des outre-mer, la ministre des sports, la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

# STRATEGIE NATIONALE EN BREF

---

- Elle prévoit de mettre en place une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans **l'ensemble des milieux professionnels publics et privés.**
- Les axes de cette stratégie citent très souvent la prévention, le développement d'une **culture de prévention** et individualise **la prévention de la désinsertion professionnelle.**
- Parmi les nombreux principes généraux de cette stratégie, **le déterminant travail est bien présent** comme en attestent certains points concernant plus spécifiquement les SSTI, ci-dessous extraits et commentés.

## STRATEGIE NATIONALE EN BREF

---

- Elle nécessite de **développer la prévention en milieu professionnel** dans une approche globale de la santé,
  - en améliorant la coordination des acteurs,
  - en développant l'utilisation du volet professionnel du dossier médical partagé,
  - en intégrant mieux les Services de Santé au travail dans le parcours de santé,
  - et en renforçant la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises.
  
- Parmi les pathologies et étiologies correspondantes à considérer en priorité, sont nommées et les attentes détaillées pour
  - les addictions et plus largement les maladies chroniques,
  - les TMS, les RPS, les agents chimiques.

# STRATEGIE NATIONALE EN BREF

---

- Au titre des moyens innovants sont abordés
  - l'interopérabilité,
  - le système de messagerie sécurisée,
  - la prescription électronique,
  - l'utilisation par les « *patients de services numériques pour garantir un meilleur accès au système de santé* ».

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE (1)

## Principes généraux

**Concernant la cohérence du dispositif, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :**

- **Mettre en place** une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels publics et privés
- **Développer** la prévention en milieu professionnel dans une approche globale de la santé
  - en améliorant la **coordination des acteurs**,
  - en développant l'utilisation du **volet professionnel du dossier médical partagé**,
  - en **intégrant** mieux les services de santé au travail dans le **parcours de santé**
  - et en renforçant la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises
- **Coordonner** l'offre proposée par les acteurs de la prévention des risques professionnels sur le champ des **risques psychosociaux** pour mieux accompagner les entreprises et tester de nouvelles démarches de prévention de ces risques en entreprise

## Principes généraux

- **Renforcer** l'accompagnement des victimes du syndrome d'épuisement professionnel (« burnout »)
- **Améliorer** la prévention et la prise en charge précoce **des troubles musculo-squelettiques** en entreprise et des risques liés aux manutentions manuelles **notamment** dans des secteurs d'activité particulièrement concernés comme celui de **l'aide et des soins à la personne**
- **Promouvoir** le télétravail en raison de ses impacts positifs sur la santé des personnels, la qualité de vie au travail, la productivité et sur l'environnement compte tenu de la réduction des déplacements

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE<sup>(3)</sup>

---

## Principes généraux

Concernant la promotion de la santé, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Rapprocher les acteurs** de la prévention, notamment médecine scolaire, services de santé universitaires, **médecine du travail** et autres professionnels de santé et les mobiliser **autour des mêmes objectifs de promotion de la santé**
- **Faciliter l'action coordonnée des professionnels** en matière de promotion de la santé dans les lieux de vie, dont notamment les écoles, collèges et lycées, les universités, **les entreprises**, les administrations, les structures sociales et les lieux de privation de liberté en clarifiant les compétences de chacun

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE<sup>(4)</sup>

## Cas de la prévention de la désinsertion professionnelle

Concernant la prévention de la désinsertion professionnelle, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Promouvoir** l'intégration du soin dans une démarche globale de **réhabilitation** sociale et professionnelle de la personne malade ou blessée, ou durablement handicapée
- **Favoriser** la prise en compte précoce du **contexte professionnel par le milieu soignant**
- **Davantage structurer le réseau des services de santé au travail, ainsi que leurs relations avec les caisses d'assurance maladie, pour gagner en efficacité dans les politiques de maintien dans l'emploi**

### Cas de la prévention de la désinsertion professionnelle

**Concernant la prévention de la désinsertion professionnelle, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :**

- **Renforcer** le repérage et l'intervention précoces des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle pilotées par l'assurance maladie
- **Favoriser** le recours aux dispositifs de formation et de reconversion professionnelle ouverts aux personnes exposées à certains risques professionnels ou victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (compte professionnel de prévention, compte personnel de formation)

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE<sup>(6)</sup>

## Cas de la prévention des addictions

Concernant la prévention des addictions, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Mieux informer** le public sur les risques associés à ces pratiques et consommations
- **Développer** des programmes visant à **renforcer les compétences psychosociales** des enfants et **des jeunes** et renforcer l'intervention précoce auprès des jeunes en difficultés
- **Réduire** l'attractivité des substances psychoactives (dénormalisation de ces substances, politique fiscale de santé publique, limitation de l'exposition des jeunes à la publicité)
- **Sensibiliser et former** les personnels de l'éducation nationale, notamment les chefs d'établissements et les enseignants de collèges et lycées sur la thématique du dopage et des conduites dopantes (**apprentis pour nous**)

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE<sup>(7)</sup>

## Cas de la prise en charge des maladies chroniques

Concernant la participation à la prise en charge des maladies chroniques, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Identifier les nouvelles opportunités de dépistage des cancers** les plus fréquents ou les plus meurtriers
- **Expérimenter** des actions de prévention des risques cardiovasculaires s'appuyant sur un accompagnement au changement d'habitudes de vie chez les personnes à risque
- **Mettre en place** des stratégies visant à réduire la fréquence et la gravité des complications du diabète et notamment les complications cardio-neuro-vasculaires

# EXTRAITS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SANTE<sup>(8)</sup>

## Cas de la prise en charge des maladies chroniques

- **Poursuivre** les actions de dépistage, d'accompagnement et de prise en charge des personnes souffrant de maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques, Parkinson, etc.)
- **Développer** des parcours favorisant l'autonomie du fonctionnement rénal afin d'éviter la dialyse et de retarder la greffe pour les personnes souffrant de maladies rénales

## Accessibilité au système de soins et numériques

Concernant l'accessibilité au système de santé et la couverture de tout le territoire par abolition des distances, dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Assurer** la bonne couverture numérique du territoire, et notamment de chacun des établissements de santé et médico-sociaux, ainsi que des structures d'exercice coordonné dans les territoires ruraux
- **Généraliser** dans la pratique quotidienne l'usage de la télémédecine, en premier lieu des **téléconsultations et les téléexpertises**
- **Favoriser** le partage sécurisé des données médicales entre les professionnels de santé consultés par les patients, **en développant l'interopérabilité** des systèmes d'information et la mise en commun des dossiers au travers du dossier médical partagé

## Accessibilité au système de soins et numériques

- **Permettre aux patients d'utiliser, en routine, des services numériques** pour un meilleur accès au système de santé : prendre des rendez-vous, obtenir un conseil médical, consulter en ligne un professionnel de santé, effectuer les démarches de préadmission, faire renouveler une ordonnance, transmettre des données à un professionnel ou accéder à son dossier médical partagé
- **Equiper** les professionnels de santé et les intervenants médico-sociaux de services numériques d'appui à la coordination pour favoriser les échanges en temps réel entre eux et avec les patients notamment grâce **à un système de messagerie sécurisée**
- **Déployer la prescription électronique qui permettra aux professionnels en charge d'un patient de partager les informations de prescription et de délivrance de produits de santé ou d'actes**

## Accessibilité au système de soins et innovation

Concernant l'accessibilité au système de santé et la couverture de tout le territoire par innovation notamment dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Améliorer** l'attractivité des territoires, en commençant par les plus fragiles, en intégrant l'organisation en matière de santé à une politique globale d'aménagement des territoires
- **Développer** des systèmes de transports efficaces desservant les services de santé et promouvoir les services de santé itinérants notamment en milieu rural
- **Faciliter** la venue des étudiants et des internes dans les territoires fragiles, afin de leur faire connaître ces zones et les modalités d'exercice possible

## Accessibilité au système de soins et innovation

- **S'appuyer** sur la responsabilité territoriale et populationnelle en réunissant les acteurs au niveau régional et territorial (professionnels de santé, usagers, institutions, services de l'Etat et élus) pour co-construire des projets d'animation et d'aménagement des territoires
- **Donner** les moyens aux agences régionales de santé de conduire une politique intégrée de soutien à l'exercice coordonné et aux projets de territoire via le fonds d'intervention régional (FIR)
- **Mettre** en place au niveau national un cadre commun permettant d'expérimenter et d'évaluer de nouvelles pratiques et organisations et l'adosser à un Fonds national pour l'innovation organisationnelle